

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

EDITO *Savoir faire et faire savoir*

Un état des lieux complet des déploiements des réseaux fixes ainsi que de la couverture et de la qualité des services mobiles

Afin de remplir au mieux les missions de régulation que lui a confiées le législateur, l'ARCEP veille à publier régulièrement une information complète et objective sur l'état des marchés qu'elle régule. Cette semaine, deux documents importants ont été publiés.

En premier lieu, l'observatoire du marché, au troisième trimestre 2012, pour le haut et le très haut débit fixe. S'agissant des logements et locaux professionnels éligibles au très haut débit par la fibre optique (FttH), le cap des deux millions a été franchi (+51% sur un an) et près de 50% de ces logements et locaux professionnels peuvent disposer, via la mutualisation, des offres de plusieurs opérateurs. Ces deux chiffres confirment et accentuent l'accélération des déploiements constatée au trimestre précédent et sont donc très encourageants. Par ailleurs, conformément aux objectifs fixés par la Commission européenne pour le très haut débit, l'ARCEP décomptera désormais le nombre de logements et locaux professionnels éligibles à des débits supérieurs à 30 Mbit/s : plus de 8,8 millions ont accès à des offres à très haut débit, dont 3,5 millions hors des zones très denses. Le nombre d'abonnés au très haut débit atteint, quant à lui, 1,5 million.

En second lieu, l'ARCEP publie aujourd'hui, pour la première fois, un rapport complet portant à la fois sur la couverture et la qualité des services mobiles. Ce sujet a pris une grande importance avec la généralisation des usages mobiles au sein de la société française. Cela implique, pour répondre à la demande des particuliers comme des entreprises ou des services publics, la disponibilité de services mobiles de haute qualité sur l'ensemble du territoire. Les résultats publiés ce jour ([lien vers le rapport](#)) correspondent à des définitions et à des méthodologies de mesures qui, pour la couverture comme pour la qualité de service, sont parmi les plus rigoureuses en Europe et n'ont cessé d'être améliorées. Elles peuvent évidemment l'être encore et c'est à cette fin que l'Autorité présente, dans ce rapport, plusieurs propositions visant notamment à améliorer l'information des utilisateurs qu'elle met en consultation publique jusqu'à la fin janvier 2013.

Le recensement de la couverture des opérateurs mobiles et de son évolution constitue également un instrument important pour le régulateur qui est tenu non seulement de veiller à ce que les opérateurs mobiles investissent dans leurs infrastructures et satisfassent leurs obligations réglementaires, mais également de suivre précisément la dynamique de couverture du territoire national selon les différentes technologies déployées : pratiquement achevée en 2G, très avancée en 3G et désormais bien engagée en 4G.

La dimension territoriale est indissociable du développement d'industries de réseaux qui sont, par définition, ancrées dans les territoires desservis. A cet effet, **le rapport publié ce jour comprend un atlas présentant l'état de la couverture mobile, département par département**, en France métropolitaine, l'ARCEP met à disposition sur son site internet des cartes permettant une visualisation fine de la couverture. Enfin, l'objectif d'un aménagement numérique concerté de notre territoire implique un dialogue constant entre les opérateurs, les représentants des collectivités et le régulateur : c'est l'ambition du GRACO (groupe d'échange entre l'Autorité, les collectivités territoriales et les opérateurs) qui réunit ces actions, et dont l'ARCEP organise, **mardi 4 décembre**, la réunion plénière annuelle.



Jean-Ludovic SILICANI
Président de l'ARCEP



Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

20 décembre

Françoise Benhamou, membre du collège, interviendra dans le cadre des assises de la convergence des médias, sur

la neutralité de l'internet.

14 décembre

Réunion de la commission consultative des communications électroniques (CCCE).

12 décembre

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, interviendra, à Paris, au colloque organisé par la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et consacré aux perspectives pour l'aménagement de la France en très haut débit.

10 décembre

Présentation par l'ARCEP (Françoise Benhamou et Jérôme Coutant) et le CGEJET (Pascal Faure, vice-président) de l'étude annuelle du CREDOC sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, à l'ARCEP.

7 décembre

Jacques Stern, membre du collège, recevra une délégation de la commission de l'audiovisuel et des télécommunications de Thaïlande (NBTC) pour un échange sur la valorisation du spectre des fréquences.

5 décembre

- Jean-Ludovic Silicani sera auditionné par la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois dans le cadre d'une mission concernant l'action des collectivités territoriales en matière de couverture numérique du territoire (rapporteurs Yves Rome et Pierre Hérisson, sénateurs).

- Jean-Ludovic Silicani sera auditionné par les députées Corinne Erhel et Laure de La Raudière, membres de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, dans le cadre de la mission d'information consacrée à l'impact de la régulation des télécommunications sur le secteur des télécommunications.

4 décembre

Réunion plénière du GRACO (Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs).

► [Le programme](#) ► S'inscrire : [courriel](#)

■ Dans le rétroviseur

30 novembre

Jérôme Coutant, membre du collège, s'est rendu en Haute-Saône, à l'invitation du président du conseil général, Yves Krattinger, pour un échange sur le projet opérationnel numérique du département.

29 novembre

Jérôme Coutant est intervenu aux Assises du numérique, à l'université de Paris Dauphine, sur le thème " Très haut débit pour tous et 4G mobile, l'urgence ?".

28 novembre

- Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois et Jérôme Coutant ont eu une réunion avec Léonidas Kanellos, président du régulateur grec des télécoms (EETT) et futur président de l'ORECE en 2013.

- Jacques Stern et Daniel-Georges Courtois, membres du collège, ont reçu une délégation du ministère chinois des communications et des technologies de l'information, pour un échange de points de vue sur l'évolution du marché des télécommunications en France et sa régulation.

22 novembre

François Lions, directeur général adjoint de l'ARCEP et directeur des activités postales, a participé à la réunion plénière du groupe des régulateurs européens des services postaux (GREP) qui s'est tenue à Stockholm, sous la présidence de Göran Marby, directeur général du régulateur suédois (PTS).

21 novembre

Réunion du comité de l'interconnexion et de l'accès, qui rassemble périodiquement tous les opérateurs et l'ARCEP.



LES NOUVELLES DE LA SEMAINE

■ Du côté de l'Autorité...

L'ARCEP publie les chiffres du haut débit / très haut débit au 3ème trimestre 2012

L'ARCEP a publié, jeudi, son observatoire du marché des communications électroniques (marchés de gros et de détail - services fixes haut et très haut débit) en France au 3ème trimestre 2012. A cette occasion, l'ARCEP adopte la définition du seuil du très haut débit fixé par la Commission européenne (30Mbit/s), dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020.

Marché de détail

- **Le nombre d'abonnements atteint 23,6 millions au 30 septembre 2012**

- Croissance : + 310 000 sur le trimestre et + 1,3 million en un an.

- Près de 1,5 million d'abonnements correspondent à du très haut débit, soit 50 000 abonnements supplémentaires par rapport au 2ème trimestre 2012. Ils se décomposent en 650 000 abonnements dont le débit maximum descendant est compris entre 30 et 100 Mbit/s et 840 000 abonnements dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s, soit une croissance de plus de 40% sur un an.

- Le nombre d'abonnements FttH (270 000 fin septembre 2012) a augmenté de 25 000 sur le trimestre et d'environ 60% en un an. Désormais, 17% des logements éligibles au très haut débit sont abonnés.

- Les abonnements au haut débit (débit maximum contractuel inférieur à 30 Mbit/s) sont au nombre de 22,1 millions (+260 000 sur le trimestre). 98% d'entre eux sont des abonnements xDSL.

Marché de gros

- **10,6 millions d'accès sont dégroupés au 30 septembre 2012, soit une hausse d'un million de lignes en un an (+ 10%).**

- 8,4 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit *via* les réseaux câblés. Le câblo-opérateur poursuit la modernisation de son réseau : au sein de ce parc, 4,7 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit à 100 Mbits/s (+5,4 % sur un trimestre).

- Les opérateurs accélèrent leur déploiement de réseaux FttH : plus de 2 millions logements sont désormais éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 51 % en un an. Dans près de la moitié de ces logements (48 % précisément), au moins deux opérateurs sont en mesure de commercialiser des offres (+ 141 % sur un an), ce qui traduit la priorité donnée par les opérateurs à ce type d'investissement.

- Certains logements peuvent bénéficier de deux accès au très haut débit, l'un par un réseau câblé, l'autre par réseau FttH. Ainsi, au total, 8,83 millions de logements sont éligibles à des services à très haut débit supérieur ou égal à 30 Mbits/s.

[Le marché de détail](#)

[Le marché de gros](#)

L'ARCEP publie un rapport complet sur la couverture et la qualité des réseaux mobiles des quatre opérateurs métropolitains

Ce rapport met un accent tout particulier sur les définitions et méthodologies de mesure de la couverture et de la qualité de service, qu'il s'attache à présenter de la façon la plus complète et pédagogique possible.

Il présente un état des lieux complet fondé sur les données les plus récentes de la couverture et de la qualité de service des quatre opérateurs mobiles métropolitains (Orange France, SFR, Bouygues Telecom et Free mobile), en analyse les évolutions au cours des précédentes années et les perspectives à venir.

Il est complété par un atlas géographique présentant l'état de la couverture mobile, département par département, en France métropolitaine, ainsi que de cartes " zoomables " à haute résolution, mises à disposition sur le site internet de l'ARCEP.

Enfin, pour répondre aux légitimes demandes des différentes catégories d'acteurs, ce rapport soumet à consultation publique des propositions visant à améliorer l'information des utilisateurs et des pouvoirs publics.

Les acteurs intéressés sont appelés à faire connaître leurs observations sur ces propositions d'ici le 1er février 2013.

[Le communiqué](#)

[Le rapport et l'atlas géographique](#)

Les derniers Cahiers de l'ARCEP « Territoires numériques » viennent d'être publiés !



Ce numéro des *Cahiers* s'inscrit dans le prolongement des échanges très riches tenus à l'occasion du colloque annuel de l'Autorité, en septembre dernier, sur les territoires du numérique. Ce numéro spécial rappelle que, tout en étant un sujet aux ramifications multiples, le lien entre numérique et territoire renvoie à des services d'intérêt général, à caractère individuel ou collectif, qui intéressent les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises.

La revue se décline autour de six grands thèmes :

. **Les points de vue des politiques** nationaux (notamment la ministre de l'égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot, et la ministre chargée de l'économie numérique, Fleur Pellerin) et locaux (notamment des représentants de grandes associations d'élus) sur l'aménagement numérique des territoires.

. Les chantiers de l'ARCEP

Il s'agit de l'état des lieux de la couverture mobile en France, et des mesures prises pour parvenir à son optimisation, ainsi que de l'action de l'ARCEP pour appuyer les collectivités territoriales dans l'aménagement numérique de leur territoire.

. La vision des opérateurs

Altitude infrastructures, Axione, Bouygues Telecom, Covage, Eutelsat, France Télécom-Orange, Iliad, Néo Télécom, Nomotech, Numericable et SFR exposent leur stratégie d'aménagement numérique.

. Les réalisations concrètes

De la « serre numérique » de Valenciennes au modèle suédois de déploiement du très haut débit en zone rurale, en passant par le développement économique du Grand Besançon *via* le *cloud* : sont mis en lumière les projets concrets développés au service des politiques publiques territoriales.

. Les usages

Urbanisme

- La ville réinventée par le numérique (J-L. Fréchin)
- Smart-cities, un modèle dépassé ? (D. Kaplan- FING)
- La Cantine, un espace hybride (Silicon Sentier)



e-éducation

- Des classes d'allemand « virtuelles » dans la Manche (G. Quinquenel)



e-tourisme

- Les sentiers numériques réinventent les rues d'Arles (Agence ViDe)



- « Voyages au bout du numérique » Témoignages

e-santé

- Le numérique contre les déserts médicaux (M. Zecconi)

e-agriculture

Vers une agriculture 2.0 (H. Pillaud - FNSEA)
Gérer ses cultures depuis le bout de son champ (Témoignage - Y. Lucas)



-Triangle Alpin)

Réseaux sociaux

Quand ils se territorialisent ...

**. La notion de territoire est-elle remise en question par le numérique ?**

Cette dernière partie emprunte les notions de **géographie** (Internet nous fait gagner de l'espace-temps), du **droit** (Le pouvoir numérique est-il sans frontière ?), de la **sociologie** (Les territoires numériques des migrants), de la **fiscalité** et de bien d'autres domaines ... pour poser la question de l'ubiquité généralisée des territoires numériques.

Ils ont écrit dans les Cahiers...

Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement (p.3): « L'aménagement numérique du territoire n'est pas qu'une question industrielle [...] Ce dont il est question [...] c'est d'égalité des territoires ... »

Fleur Pellerin, ministre chargée de l'économie numérique (p.5) : « Le numérique est le moteur d'un véritable changement dans la vie quotidienne des Français, mais aussi pour la modernisation de l'Etat ... »

Françoise Benhamou, membre du collège de l'ARCEP : « L'imbrication du global, du national, du régional et du local ne signifie pas la disparition des logiques territoriales, bien au contraire. »

Jérôme Coutant, membre du collège de l'ARCEP : « Le déploiement de nouveaux réseaux optiques [...] est le plus grand projet national d'aménagement du territoire depuis l'électrification du pays. »

[Téléchargez les Cahiers](#)
■ Ailleurs...**Hommage à Erik Izraelewicz**

Le journaliste économique et directeur des rédactions du journal *Le Monde*, Erik Izraelewicz, est décédé le 27 novembre dernier, dans les locaux du journal qu'il dirigeait.

Diplômé d'HEC et du centre de formation des journalistes, docteur en économie internationale, Erik Izraelewicz fit ses débuts en tant que journaliste économique au sein de la rédaction de *L'Usine Nouvelle*, puis à *L'Expansion*, avant, notamment, de faire partie de l'équipe fondatrice de *La Tribune* qu'il dirigea 22 ans plus tard. Depuis juin 2011, il occupait le poste de directeur des rédactions du *Monde*.

Considéré par nombre de ses confrères comme un authentique intellectuel, passionné par les idées et le débat (« *Il y a trois sortes de journalistes : les journalistes, les bons journalistes, et Erik Izraelewicz* », selon François Lenglet, éditorialiste économique de France 2), son nom avait recueilli 74 % des voix de la société des rédacteurs du Monde (SRM) pour succéder à Sylvie Kauffmann. Il avait pour ambition de conforter le Monde dans son statut de journal de référence.

En 2010, il avait accepté d'écrire pour les *Cahiers de l'ARCEP*, un article sur le numérique et la presse, intitulé : « Tous les médias seront touchés, tous n'en mourront pas ».

L'ARCEP présente ses condoléances à ses proches.

**DU COTÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****La plénière du GRACO : c'est mardi !**

Il ne vous reste plus que quelques jours pour vous inscrire à la plénière du groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) qui se tiendra le 4 décembre prochain de 8h30 à 12h30.



Cette édition 2012 est placée sous l'angle du défi industriel de la fibre optique, du fait de l'accélération des déploiements sur les territoires et du besoin d'articulation entre projets publics et privés mais aussi entre les projets publics. Comment tenir l'objectif ambitieux fixé par le Gouvernement de très haut débit pour tous d'ici 2022 ? On tentera de répondre à cette question et à beaucoup d'autres.

A l'occasion de cette plénière, le compte-rendu des travaux du GRACO sur l'année 2012 sera remis aux participants.

Les débats seront retransmis en direct sur le site de l'ARCEP et seront disponibles en VOD l'après-midi même.

[Le programme](#)
[S'inscrire](#)
**AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES****La conférence mondiale des télécommunications internationales s'apprête à réviser le règlement des télécommunications internationales**

Le lundi 3 décembre prochain s'ouvrira à Dubaï, pour deux semaines, la conférence mondiale des télécommunications internationales de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'objectif de cette conférence est de réviser le

règlement des télécommunications internationales (RTI), traité international qui définit les principes généraux relatifs aux services de communications internationales, tout en visant à faciliter l'interconnexion et l'interopérabilité mondiales des infrastructures de télécommunications.

Adopté en 1988, le RTI actuel n'a jamais été modifié. La conférence de plénipotentiaires de l'UIT a ainsi décidé, en 2006, de lancer sa révision. Un certain nombre de travaux préparatoires ont déjà eu lieu, notamment au niveau des régions de l'UIT, c'est-à-dire au sein de la conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT) en ce qui concerne la France.

Les membres de l'UIT ont déposé de nombreux amendements aux thématiques très diverses, allant de l'itinérance internationale à la demande d'inclure, dans le champ du RTI, des questions de gouvernance de l'internet. Les points de vue des pays membres sont aussi extrêmement divers. Les observateurs s'attendent ainsi à des débats longs et denses, dont l'issue est pour l'instant difficile à prévoir. En tant que membre de l'UIT, la France participera aux travaux de la CMTI. Jacques Stern, membre du collège de l'ARCEP, se rendra à la conférence les 12 et 13 décembre.

La page de la CMTI 

Itinérance internationale : à vos agendas !

"Forum européen de l'industrie sur la mise en œuvre technique des mesures de découplage"

La Commission européenne organise le 7 décembre après-midi à Bruxelles un forum rassemblant les acteurs européens du marché de l'itinérance internationale. Cet événement a pour objectif de faciliter la mise en œuvre technique, dans les temps, des obligations de découplage entre services nationaux et services d'itinérance. En effet, le nouveau règlement européen sur l'itinérance internationale, adopté en juin 2012, permettra au consommateur, dès juillet 2014, de choisir un opérateur différent pour lui fournir les services mobiles quand il se trouve dans un autre Etat Membre de l'Union européenne. Le forum a pour but de discuter et résoudre les questions techniques qu'entraînent ces nouvelles dispositions législatives.

Le forum est ouvert à toute partie intéressée. Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter : julien.gilson@arcep.fr

L'ARCEP a reçu une délégation chinoise du MITI

Jacques Stern et Daniel-Georges Courtois, membres du collège, ont reçu une délégation du ministère chinois de l'industrie et des technologies de l'information (MITI) conduite par Qian Hang, directeur des sciences et technologies, accompagné de responsables des télécommunications de différentes provinces de Chine et de plusieurs instituts de recherche sur les communications. La discussion a principalement porté sur les missions de l'ARCEP et sur son organisation institutionnelle. L'entretien a également permis de faire le point sur l'évolution du marché français et la régulation des télécommunications fixes et mobiles à très haut débit en France. Enfin, la délégation a rencontré des représentants d'Alcatel-Lucent et du Conseil supérieur de l'audiovisuel.



Noms de domaine : l'ICANN publie une liste de 250 nouveaux domaines soumis à objections

L'organisation chargée de superviser la gestion des suffixes internet, le *governmental advisory committee* (GAC) de l'*internet corporation for assigned names and numbers* (ICANN), a publié une liste de 250 propositions de mise en œuvre de nouveaux domaines de premier niveau génériques (gTLD).

Les détenteurs de gTLD* devront présenter leurs arguments pour garder le contrôle de leur suffixe. Parmi ces derniers noms, figurent : .app, .book, .cloud, .game, .mail, .map, .mobile, .movie, .music, .news, .search, .shop ou encore .show, .video, .blog.

De leurs côtés, les autorités françaises se sont déjà opposées à 19 candidatures dont .sarl, .vin, .health, .archi, .hotel ou encore .bio. En France, certaines entreprises de cosmétiques ont demandé l'obtention d'extensions comme .beauty, .garnier, .hair, .kerastase, .kiehls, .lancome, .loreal, .makeup, .matrix et maybelline. Les autres enseignes françaises souhaitant obtenir leur gTLD sont : Airbus Alstom, Arte, Canal+, SFR, OVH, Cuisinella, SNCF ou encore Axa. Certaines régions ont également manifesté leur intérêt, comme la Corse (.corsica), l'Alsace (.alsace), l'Aquitaine (.aquitaine), mais aussi la ville de Paris (.paris).

* generic top-level domain

La liste du GAC 



L'INTERVIEW

Jérôme Coutant, membre du collège de l'ARCEP

« L'aménagement du territoire ne se fait pas à Paris mais en régions. » « Il est de notre responsabilité de faire en sorte que tous les citoyens et tous les territoires puissent bénéficier des réseaux de communications électroniques de manière équitable. » Pour Jérôme Coutant, membre du collège de l'Autorité, si le Parlement a demandé à l'ARCEP de faire en sorte que toutes les décisions prises le soient au bénéfice des territoires, c'est pour que le régulateur l'affirme dans ses choix quotidiens. A la veille de la réunion plénière du groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités et les opérateurs (GRACO), le 4 décembre prochain, il revient sur les missions de l'ARCEP, sur les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique du territoire, ainsi que sur plusieurs actions concrètes déjà menées par l'Autorité en direction des élus et des collectivités. Pour Jérôme Coutant, c'est incontestable : « L'aménagement du territoire est dans l'ADN de l'ARCEP ». Interview.



Durée : 6 min 47
© ARCEP - novembre 2012



ILS ONT DIT ...

"Il n'est pas question de vacances réglementaires. [...] Nous avons besoin, maintenant, d'action et d'investissement. D'ici à 2020, nous pourrions profiter des nombreux avantages d'un continent connecté et compétitif. Notre population, notre économie, et nos services publics profiteront de ces avantages. Et en bénéficieront aussi ceux qui ont eu le courage d'investir pour un avenir numérique."

("I am not talking about regulatory holidays. [...] Now we need action, and investment. By 2020, we could enjoy the many benefits of being a connected, competitive continent. Our people, our economy, and our public services will enjoy those benefits. And so will those who had the courage to invest in a digital future.")

Neelie Kroes, Vice-présidente, Commissaire chargée de la stratégie numérique, dans son [discours](#) "Balancing investment and competition in European broadband market", le 27 novembre.



CHIFFRE DE LA SEMAINE

8,8

Millions. C'est le nombre moyen de vidéonautes par jour en septembre 2012. Selon l'étude publiée par Médiamétrie//NetRatings, le 26 novembre. Plus d'un tiers des internautes âgés de 15 à 24 ans regarde des vidéos en moyenne chaque jour (36,7%). Viennent ensuite les internautes âgés de 35 à 49 ans, suivis de près par les 25 - 34 ans. [Le communiqué](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98